Les Indiens-Loi

Comment peut-on imaginer que, depuis quatre ans, la Chambre et le comité des affaires indiennes et du nord canadien discutent de la suppression des clauses discriminatoires! Je me demande pourquoi le ministre, ayant déposé le projet de loi, a demandé le consentement unanime pour le renvoyer au comité et, en l'espace de trois jours, a proposé des amendements et les a fait voter en vitesse afin que la loi soit adoptée par la Chambre des communes. Cela sent la politique. Le ministre le sait bien. La représentante de Nickel Belt (M^{me} Erola) le sait également parce qu'elle a dit ici même que si la mesure n'était pas votée, elle démissionnerait, ce dont je doute.

• (1440)

On a commis une injustice fondamentale à l'endroit des Indiens. Ce sera un triste jour, aussi triste que celui où la loi sur les Indiens a été votée, les assujettissant à notre autorité paternaliste. Ils ne peuvent faire quoi que ce soit sans l'assentiment du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A une certaine époque, les Indiens furent consignés dans leur réserve. Ils ne pouvaient même pas la quitter sans une autorisation d'un agent officiel. Le ministre des Affaires indiennes veut maintenant que les Indiens se gouvernent eux-mêmes. Il veut qu'ils soient des citoyens à part entière et pour ce faire il a présenté une mesure concernant l'autonomie politique des Indiens. Ensuite, le gouvernement propose une mesure comme celle-ci qui renie tout ce que le ministre a dit deux jours auparavant concernant l'autonomie politique des Indiens.

Je voudrais féliciter le ministre d'avoir proposé l'autre mesure, mais non celle-ci, parce que nous commettons une erreur fondamentale. Pourquoi la Chambre des communes refuse-t-elle d'assumer une responsabilité qui est juridiquement et moralement la sienne? Pourquoi ne pas s'attaquer au problème et prendre la décision qui s'impose? Nous n'avons pas le droit de forcer les bandes d'Indiens à accepter certains membres. Nous n'en avons absolument pas le droit. Ce ne sont pas elles qui ont créé la loi qui établit une discrimination contre les femmes, mais bien la Chambre des communes. Nous n'avons pas le droit de forcer toutes les bandes du pays à accepter certains membres alors que nous prétendons, en même temps, vouloir accorder aux Indiens leur autonomie administrative.

Je reconnais qu'il est vraiment déplorable que les femmes aient été victimes de discrimination. Comment peut-on les dédommager? Je l'ignore. Nous sommes des gens intelligents et nous devrions pouvoir trouver une solution. Comment dédommager les femmes qui ont décidé de ne pas se marier il y a 40 ans et de devenir des épouses de fait en dépit de leur religion, car elles ne voulaient pas perdre leur statut d'Indiennes? Permettez-moi de demander au député de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald) comment on peut indemniser une femme qui décide de ne pas se marier, mais de devenir une épouse de fait même si c'est contre sa religion ou contre ses principes, car elle ne veut pas que ses enfants et elle-même perdent leur statut d'Indiens.

J'ai vu des Indiens dans la soixantaine se marier, enfin, car leurs enfants avaient grandi et réussi à établir qu'ils étaient des Indiens visés par les traités. Mon Dieu, qu'avons-nous fait à ces gens? Et nous remettons ça aujourd'hui. Je ne pourrai jamais comprendre pourquoi nous imposerions ce projet de loi aux Indiens du Canada. Nous disons continuellement que nous voulons qu'ils soient des citoyens à part entière. Pourtant, nous

leur refusons ce droit, lorsque nous forçons les bandes à prendre Dieu sait combien de personnes dans les réserves. Avec ce projet de loi, vous tuez les Indiens comme vous avez annihilé leur esprit et leur volonté lorsque vous avez présenté la première loi sur les Indiens dans laquelle vous déclariez que la Chambre des communes et le gouvernement allaient s'occuper d'eux et qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter.

J'exhorte le ministre à venir dans ma circonscription voir ce qui arrive aux jeunes enfants vivant dans certaines réserves dont les habitants doivent constamment être pris en charge par le bien-être social et souffrant de diverses maladies, et qui ne peuvent prendre une décision sans venir à Ottawa demander la permission au ministre des Affaires indiennes. Cela me rend malade de penser que des députés intelligents ont adopté cette loi sous sa forme actuelle. Nous devrions adopter ce projet de loi, afin de faire disparaître les articles discriminatoires de la loi. Il n'y a aucun doute à ce sujet; les Indiens le réclament. Mais nous devons faire davantage et renoncer à l'attitude paternaliste qui nous fait dire: «Nous savons vraiment ce dont vous avez besoin. Nous allons réinscrire toutes ces femmes et tous ces enfants et les faire figurer sur la listes des bandes». Nous allons tout d'abord inscrire leurs noms sur une liste générale, mais comme nous ne saurions créer deux catégories d'autochtones, nous les inscrirons en même temps sur la liste des bandes.

Je tiens à ce que le ministre sache bien qu'en obligeant la Chambre à adopter cette mesure qui est encore pire que la loi sur les Indiens, il est en train aujourd'hui de détruire chez les autochtones la confiance en soi, l'esprit d'initiative et le courage, autant de qualités qui leur ont permis de se tirer de la misère par leurs propres moyens, et de dire non à l'État providence.

Je supplie les députés d'intervenir. Je supplie tout particulièrement les députés du Nouveau parti démocratique et ceux de mon propre parti de prendre la parole à tour de rôle et de parler de ce projet de loi jusqu'à 16 heures, de façon à empêcher son adoption. Réfléchissez un peu et faites preuve de compréhension. Fournissez aux autochtones l'occasion de vous rencontrer et de vous expliquer ce qui se passe. Pourquoi le gouvernement tient-il tant à ce que la Chambre adopte ce projet de loi en 48 heures? Le ministre propose des modifications à la loi sur les Indiens qui visent notamment la réinscription des femmes et des enfants. Pour quelle raison? Nous avons déjà agi ainsi avec le projet de loi C-169. Vous en souvenez-vous, monsieur le Président? Et vous souvenez-vous de ce qui est arrivé par la suite? Nous avons tous eu l'air de beaux imbéciles parce que nous avions adopté un projet de loi qui portait atteinte à la liberté d'expression . . .

M. Cullen: Sottises!

M. Shields: Le député trouve que je dis des sottises. C'est au contraire ce projet de loi qui renferme des sottises. J'aimerais bien savoir ce qu'il pense du projet de loi C-47. Je le lui demande par votre entremise, monsieur le Président: Sait-il bien ce qu'il est en train de faire aux autochtones de notre pays? Nous leur avons déjà rendu un bien mauvais service avec la loi sur les Indiens. Pour l'amour du Ciel, n'allons pas remettre cela! Tâchons, même si les dernières minutes s'écoulent rapidement, de rectifier ce projet de loi. Modifions-le maintenant. Le ministre pourrait le retirer, quitte à le représenter